

## **RÈGLEMENT DE PARTICIPATION AU TIRAGE AU SORT [3e ANNIVERSAIRE]**

### **1. ENTREPRISE RESPONSABLE DE LA PROMOTION**

**MANAGEMENT HOTELERO PIÑERO S.L.**, dont le siège social est sis Plaza Mediterráneo 5, 07014 Palma de Majorque, Espagne (ci-après : « MY BAHIA PRINCIPE ») et dont le numéro d'identification fiscale (NIF) est le B57211732, organise la présente promotion (ci-après : « concours ») appelée « **TROISIÈME ANNIVERSAIRE DU PROGRAMME DE FIDÉLISATION MY BAHIA PRINCIPE** ».

### **2. PORTÉE SUBJECTIVE ET TEMPORELLE**

La participation au présent concours est limitée aux membres du programme My Bahia Principe, quel que soit leur emplacement géographique. Sont exclus de cette promotion les employés de GRUPO PIÑERO ainsi que les membres de leur famille jusqu'au deuxième degré de parenté. Les membres du programme de fidélisation MY BAHIA PRINCIPE pourront participer entre le 14/12/2020 et le 10/01/2021 inclus.

### **3. DESCRIPTION DU PRIX**

Cinq (5) prix seront tirés au sort à l'occasion du présent concours. Les gagnants remporteront un séjour de sept nuits pour deux personnes dans la destination de leur choix, sous réserve de disponibilité et d'ouverture de l'établissement.

Le prix inclut ce qui suit : Séjour tout compris pour deux personnes.

En sera exclus tout ce qui ne figure pas clairement et expressément dans le point précédent.

Un seul changement de date est autorisé si le séjour ne peut pas se dérouler aux dates demandées initialement en raison d'un cas de force majeure (Covid-19).

### **4. ORGANISATION DU TIRAGE AU SORT.**

Tous les membres du programme My Bahia Principe inscrits jusqu'au 10 janvier 2021 pourront participer au tirage au sort. À la clôture du délai de participation, en s'appuyant sur l'intervention et la certification de l'étude de notaire San Miguel 28 à Palma de Majorque (Espagne), un tirage au sort sera effectué de la manière suivante :

- 1.- L'application True Random Number Generator, figurant sur le site [www.random.org](http://www.random.org), désignera cinq numéros au hasard.
- 2.- Les participants dont le numéro correspond à l'un des numéros générés seront déclarés gagnants.
- 3.- Le prix sera communiqué aux gagnants le 15/01/2021 par un courrier envoyé à l'adresse électronique indiquée lors de l'inscription.

### **5. DURÉE DE VALIDITÉ DU PRIX**

Le prix sera automatiquement et définitivement réputé caduc si le gagnant n'indique pas son choix avant le **31/03/2021**. La date à laquelle le gagnant souhaite bénéficier de son prix devra être communiquée à l'adresse suivante : [mybahiaprincipe@bahia-principe.com](mailto:mybahiaprincipe@bahia-principe.com). Le gagnant devra indiquer les dates de séjour souhaitées, le nom des bénéficiaires - l'un d'entre eux devant être le gagnant - et le lieu du séjour parmi les hôtels répertoriés.

## **6. AUTRES CONDITIONS RELATIVES AU PRIX**

Le prix est tel que celui décrit dans le présent règlement. Le renoncement au prix ne donnera droit à aucune indemnisation ; le prix ne pourra pas être échangé contre sa valeur économique ou une valeur monétaire équivalente, et ne pourra faire l'objet d'aucune modification à la demande du gagnant.

## **6. AUTORISATION D'EXPLOITATION DES DROITS À L'IMAGE ET CESSIION DES DROITS DE PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE**

En vertu des dispositions de la loi organique 1/1982 du 5 mai sur la protection civile du droit à l'honneur, à la vie privée et familiale et à l'image, la participation au concours et l'acceptation du présent règlement entraîne l'autorisation expresse du participant et de l'accompagnant dont les images figurent sur les photographies prises dans le cadre du concours faisant l'objet de cette promotion, le participant déclarant et garantissant qu'il dispose d'un mandat exprès de représentation de l'accompagnant en vue d'autoriser explicitement - avec possibilité d'autorisation au profit de tiers - l'utilisation commerciale de son image au profit de MANAGEMENT HOTELERO PIÑERO S.L. et de l'une des sociétés de Grupo Piñero, afin de pouvoir assurer son exploitation commerciale, gratuitement et en toute exclusivité, sans aucune limitation de temps, d'espace géographique ou d'accès à distance, ainsi que son exploitation liée au label My Bahía-Principe, [www.bahia-principe.com](http://www.bahia-principe.com), ou afin de lancer, sans aucune limitation, de futures promotions de nature identique et/ou similaire à la présente promotion. Si les autorisations et cessions susmentionnées requièrent l'exécution d'une formalité quelconque ou la signature d'un document supplémentaire afin qu'elles soient pleinement valables, les participants et le gagnant, ainsi que son accompagnant, s'engagent, à la demande de My Bahia Principe, à signer et à formaliser les documents requis à cette fin, My Bahia Principe prenant en charge les frais en découlant, le cas échéant.

## **7. DONNÉES À CARACTÈRE PERSONNEL**

Vos données seront traitées par MANAGEMENT HOTELERO PIÑERO S.L. en vue d'assurer la gestion et la supervision du présent concours. L'envoi d'annonces commerciales s'effectuera conformément au consentement accordé. Vos données ne seront communiquées à aucun tiers, sauf à d'autres entreprises de GRUPO PIÑERO et à des tiers nécessaires à la fourniture du service. Vous avez le droit de demander l'accès, la rectification, la suppression ou la portabilité de vos données, ainsi que de vous opposer au traitement de ces dernières ou d'en demander la limitation. Vous pouvez également présenter une réclamation auprès d'une autorité de contrôle à l'adresse suivante : [dpd.privacy@grupo-pinero.com](mailto:dpd.privacy@grupo-pinero.com). Enfin, vous pouvez obtenir de plus amples informations sur la politique de confidentialité applicable en cliquant sur <https://www.bahia-principe.com/fr/politique-de-confidentialite-my-bp/>

Eu égard au caractère obligatoire du contenu du traitement des données à caractère personnel de l'intéressé, son inscription et sa participation à la présente promotion entraîne l'acceptation pleine et expresse de toutes les cessions des données susmentionnées et des finalités du traitement indiquées par ce dernier, ainsi que par toutes les personnes qu'il représente et dont les données à caractère personnel peuvent être collectées dans des vidéos et des photographies. Par conséquent, si l'intéressé ne consent pas au traitement et/ou à la cession de ses données, ou s'il n'est pas dûment autorisé à octroyer ledit consentement au nom des tiers qui figurent sur les photographies, il sera tenu de s'abstenir de participer à la présente promotion. Indépendamment de ce qui précède, dans le cadre du présent règlement, l'intéressé pourra

exercer à tout moment ses droits d'accès, de rectification, d'annulation et d'opposition selon les termes indiqués ci-dessous.

En outre, si l'intéressé doit fournir des données à caractère personnel de tiers l'accompagnant lors du séjour remporté, il sera tenu, préalablement à sa communication, d'informer ces tiers des conditions exposées dans le présent document et, dans tous les cas, de la finalité de la cession. Dans le cas des mineurs, le gagnant devra disposer de l'autorité parentale ou obtenir une autorisation de leurs parents. À cette fin, la communication de données à caractère personnel de tiers, qui doivent être véridiques et à jour, est soumise au principe de nécessité et de proportionnalité. L'intéressé sera tenu d'informer ces tiers et de demander leur consentement en vue du traitement de leurs données, sauf en cas d'habilitation légale en ce sens.

#### **8. MOTIFS D'EXCLUSION D'UN PARTICIPANT À LA PROMOTION**

Toute utilisation abusive ou frauduleuse du présent règlement entraînera l'exclusion du participant impliqué.

À titre non exhaustif, il est considéré qu'il existe une fraude dans l'un des cas suivants :

- La participation porte atteinte à l'une des dispositions du présent règlement.
- Le refus d'accorder les autorisations du droit à l'image, au nom et à la voix, ainsi que les autorisations portant sur la cession des droits de propriété intellectuelle et sur la réglementation en matière de données à caractère personnel.
- Participation reposant sur des données erronées ou frauduleuses.

Dès que l'un de ces cas est constaté durant le concours, l'intéressé en sera automatiquement exclu.

Si les irrégularités susmentionnées sont constatées après la remise du prix, l'organisation se réserve le droit d'engager contre les contrevenants toutes les actions en justice qui lui reviennent.

#### **9. LIMITATION DE RESPONSABILITÉ**

MY BAHIA PRINCIPE ne sera notamment pas tenue responsable de ce qui suit :

- Panne ou défaillance des systèmes de télécommunications empêchant la participation à cette promotion.
- Dommages, lésions ou tout autre type de préjudice direct ou indirect découlant de l'utilisation du prix.

#### **10. RÉSERVE DE DROITS**

MY BAHIA PRINCIPE se réserve le droit d'annuler l'inscription et d'exclure les personnes qui utilisent la promotion de manière abusive, se livrent à des pratiques frauduleuses, portent préjudice à d'autres participants ou établissent des systèmes de spéculation ou d'affaires. Au cas où MY BAHIA PRINCIPE ou tout autre organisme associé professionnellement à cette promotion détecte une anomalie quelconque ou soupçonne un participant d'empêcher le bon déroulement de la promotion en modifiant illégalement ses données enregistrées à l'aide d'un procédé technique ou informatique, ou de se livrer à des pratiques frauduleuses portant atteinte à la transparence de cette promotion, MY BAHIA PRINCIPE se réserve le droit d'annuler l'inscription et même de retirer automatiquement le prix, sans aucune explication, aux participants ayant bénéficié directement ou indirectement de ce type d'action frauduleuse. MY BAHIA PRINCIPE se réserve également le droit d'engager toutes les actions civiles ou pénales auxquelles elle a droit.

En ce sens, MY BAHIA PRINCIPE déclare avoir activé les mécanismes et supports technologiques permettant de détecter tout comportement frauduleux, anomalie ou dol susceptible de perturber le bon déroulement de la participation à la présente promotion.

MY BAHIA PRINCIPE se réserve le droit d'engager des actions en justice contre toute personne se livrant à des actions susceptibles d'être considérées comme une manipulation ou une falsification de la promotion. MY BAHIA PRINCIPE décline toute responsabilité pour les dommages et préjudices, de quelque nature que ce soit, pouvant résulter du manque de disponibilité ou de continuité dans le fonctionnement des services rendant possible la participation à la promotion, ou de l'utilisation frauduleuse de ces derniers de la part des participants.

#### **11. ACCEPTATION DU RÈGLEMENT**

La participation à la promotion entraîne la pleine acceptation du présent règlement ainsi que le consentement exprès aux décisions interprétatives prises à leur égard par MY BAHIA PRINCIPE. Sans préjudice de l'acceptation du gagnant sous forme numérique, il pourra être demandé à ce dernier de signer un document écrit où il déclare accepter les conditions générales de la promotion.

#### **12. MODIFICATIONS**

MY BAHIA PRINCIPE se réserve le droit de modifier, suspendre ou prolonger cette promotion en informant de sa décision suffisamment à l'avance.

#### **13. LÉGISLATION APPLICABLE ET JURIDICTION COMPÉTENTE**

La présente promotion est régie par la législation espagnole en vigueur. My Bahia Principe et les participants à cette promotion, renonçant à toute autre juridiction dont ils pourraient relever, acceptent expressément de soumettre tout différend portant sur l'interprétation ou l'application du présent règlement à la juridiction des cours et tribunaux de Palma de Majorque, sans préjudice de l'application des dispositions légales prévues dans la réglementation sur la protection des consommateurs et des utilisateurs.